

Contrairement à l'opinion véhiculée par la majeure partie de la presse française depuis quelques décennies, le conflit entre Israël et ses voisins arabes ne date pas de la Guerre des Six Jours et de l'émergence de la conscience palestinienne consécutive à l'extension territoriale d'Israël. Le spécialiste de droit international David Ruzié nous livre ici une analyse historique précise et nuancée, de ce qu'il convient de nommer le « conflit arabo-israélien ».

La nouvelle opération militaire « Bordure protectrice » dans la bande de Gaza, en juillet-août 2014, n'a, évidemment, pas contribué au règlement de ce conflit. Celui-ci ne date pas, d'ailleurs, de la Guerre des Six Jours, en 1967, qui a conduit Israël à dépasser la « Ligne verte » de cessez-le-feu, adoptée par l'armistice israélo-jordanien en 1949. De fait, il remonte à l'adoption, en novembre 1947, par l'Assemblée générale de l'ONU, du plan de partage de la Palestine, sous mandat britannique depuis 1922. Pratiquement, au même titre, d'ailleurs, que d'autres conflits au Moyen-Orient (ex. : tension latente, suivant les époques, entre la Syrie et le Liban ou encore guerre entre l'Irak et le Koweït au début des années 90), le conflit arabo-israélien résulte de l'absence de règlement du statut de territoires relevant de l'Empire ottoman, avant la Première Guerre mondiale.

Toutefois, le conflit arabo-israélien nous paraît résulter, non pas d'une rivalité entre entités musulmanes, mais

ration Balfour de 1917, évoquant la création d'un « Foyer national juif », fut généralisé dans l'un des 14 points du discours du président américain Woodrow Wilson, en janvier 1918, avant d'être mis en œuvre, concrètement, dans le régime des mandats mis en place par la Société des Nations. C'est d'ailleurs en application de ce principe que l'Assemblée générale des Nations Unies, qui a succédé à la SdN, adopta, en novembre 1947, le plan de partage donnant une légitimation à la création d'un « État juif », à côté d'un « État arabe » (de fait il y avait déjà d'autres États arabes, mais ceci est un autre problème...).

D'autre part, et cela nous paraît rarement signalé, l'hostilité à laquelle l'État d'Israël doit faire face n'est pas, dans le fond, celle d'un peuple palestinien (par ailleurs d'émergence récente...) mais celle du monde arabo-musulman. La preuve en est qu'en novembre 1947, alors qu'on n'évoquait nullement, dans la réalité, un peuple palestinien (expression née seulement dans les années 60), le refus de la création d'un État juif émanait du monde arabo-musulman.

Encore nous paraît-il nécessaire de souligner que cette hostilité, effectivement dirigée contre l'État d'Israël depuis sa création, ne repose pas seulement sur un refus profond d'une entité juive dans une région largement dominée par le monde musulman, mais, de façon curieuse, sur un véritable refus d'un nouvel État arabe, un État dit palestinien.

Et cela pour une raison relativement simple : la majorité de la population palestinienne est très jeune. En septembre 2010 une enquête révélait que la population de Cisjordanie est particulièrement jeune, 37,3 % des Palestiniens ayant moins de 14 ans et seulement 3,7 % ayant plus de 65 ans. L'âge médian (à ne pas confondre avec l'âge moyen) est

de 20 ans, ce qui signifie qu'il y a autant de Palestiniens de moins de 20 ans que de Palestiniens de plus de 20 ans. À la même époque, dans la bande de Gaza, la population y est également la plus jeune au monde, avec 44,4 % d'habitants de moins de 15 ans et seulement 2,6 % de plus de 65 ans. L'âge médian à Gaza est de 17,5 ans.

Or, il est évident que les jeunes Palestiniens ne rêvent pas d'un État à l'image de ceux existant dans la région, où les libertés publiques sont pratiquement ignorées (il suffit de constater la tournure prise par « le printemps arabe », qui, loin d'instaurer la démocratie, a conduit à une tentative de mainmise de fondamentalistes peu enclins

Réflexions sur le conflit arabo-israélien

d'un refus du monde arabo-musulman d'accepter une présence non-musulmane au Moyen-Orient, considéré comme Terre d'Islam (*Dar el Islam*).

Mais, une autre particularité nous paraît devoir être relevée. En effet, tout d'abord, nous ne parlerons pas, comme on le fait généralement, de conflit « israélo-palestinien ». Car cette expression laisse sous-entendre qu'Israël aurait une quelconque revendication à l'égard du camp palestinien, si ce n'est celle, tout à fait légitime, d'exister au nom du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes », reconnu par la société internationale depuis la fin de la Première Guerre mondiale. Ce principe, sous-jacent dans la Décla-

Les jeunes

à une quelconque empathie pour ce type de régime). De même, les femmes palestiniennes ne rêvent certainement pas de connaître, dans un nouvel État musulman, un statut à l'image de leurs sœurs des États existants. Farouchement hostiles à l'État d'Israël, en raison de la manipulation des esprits dont ils ont fait l'objet, dans le cadre de l'instruction reçue à l'aide de manuels, financés par les contribuables européens, les uns et les autres « rêvent » d'un État à l'image de la démocratie israélienne.

Et c'est précisément cela que les dirigeants des autres États de la région, où les principes d'un régime démocratique n'ont pas droit de cité, ne peuvent envisager. Rappelons-nous qu'il n'y a pas si longtemps, l'Union soviétique ne pouvait tolérer, à ses portes, des « pays frères » (Hongrie, Pologne, Tchécoslovaquie) reconnaissant le droit à des libertés aussi

fondamentales que la liberté d'expression, la liberté de la presse ou encore la liberté syndicale. De même, les États arabes existants ne peuvent envisager, avec sérénité, la création d'un nouvel État, dont la société reposerait sur des bases démocratiques, ce qui engendrerait un risque de contagion dans leurs propres sociétés.

Bien évidemment, les États arabo-musulmans ne peuvent pas, ouvertement, se prononcer contre la création d'un État palestinien démocratique. Aussi, à notre avis, essayent-ils de retarder au maximum la venue d'une telle échéance, en soutenant, voire en encourageant l'opposition armée des Palestiniens contre l'État d'Israël. Tant que ce conflit aura une tournure guerrière, un véritable État palestinien ne pourra pas être une réalité. Car qu'on le veuille ou non, l'élément essentiel de cet État – à savoir ses frontières, aujourd'hui inexistantes – ne peut résulter que d'une négociation entre les parties. Et Israël a parfaitement raison de ne pas vouloir négocier sous la menace – réelle, hélas – des roquettes.

Or, sans l'aide des pays arabo-musulmans, le camp palestinien ne pourrait pas continuer à mener son combat. Comment, à chaque fois qu'Israël a tenté de détruire leur capacité de nuisance, les Palestiniens ont-ils pu « retomber sur leurs pieds » ? Tout simplement grâce à l'aide financière d'États jouant un double

Palestiniens ne rêvent pas d'un État à l'image de ceux existant dans la région, où les libertés publiques sont pratiquement ignorées.

jeu avec le monde occidental (Qatar, Arabie saoudite...) leur permettant de s'approvisionner en armements ou matières premières à des fins militaires (ex. : ciment permettant de construire des tunnels conduisant les terroristes en territoire israélien). La complicité agissante de l'Iran par l'entremise de la Syrie leur permet, alors, tant bien que mal, de se « reconstruire ».

On ne peut que regretter, à propos de la dernière intervention militaire israélienne dans la bande de Gaza, que les médias occidentaux, et notamment français, toujours friands de dénigrer la politique israélienne et plus particulièrement le blocus sélectif de ce territoire, n'aient pas insisté sur le lien existant entre les tunnels mis au jour par les forces israéliennes et le souci du gouvernement israélien d'empêcher l'approvisionnement en matières premières à des fins militaires.

Des critiques n'ont, certes, pas manqué d'être adressées au Premier ministre israélien, même dans son propre camp, contre la façon dont il a mené l'opération « Bordure protectrice », puisque la puissance de nuisance du Hamas n'a pas été totalement éradiquée. Nous pensons, cependant, qu'il ne pouvait pas faire autrement, au risque non seulement d'encourir des sanctions éventuelles de ses propres amis (avant tout les États-Unis), mais surtout d'accroître les pertes israéliennes.

L'avenir, même proche, est difficile à entrevoir, à l'heure où ces lignes sont écrites, (début septembre 2014), mais il ne nous paraît pas évident que la poursuite d'initiatives inconsidérées, telle que la confiscation de terres en Cisjordanie, soit de nature à contribuer à la recherche d'une solution, qui ne pourra être que pacifique.

Malheureusement nous ne pensons pas qu'il y a à l'heure actuelle, dans le camp palestinien, de dirigeant véritablement épris de paix (comme avait pu l'être en son temps Anouar El Sadate). Toutefois, Israël nous paraît devoir tenir compte de l'opinion publique internationale qui, certes, n'est pas objective dans ce conflit, ce qui témoigne de la puissance de ses adversaires dans le domaine de la propagande, mais qui pèse sur l'attitude adoptée par les dirigeants du monde occidental.

Triste constatation, mais non moins réelle : Israël ne peut pas faire n'importe quoi...

David Ruzié

David Ruzié, Professeur agrégé des Facultés de droit, professeur émérite des universités, auteur (en collaboration) de *Droit international public* (éd. Dalloz, 22^e éd., septembre 2013).